





I-2023-O-M-7817-01

Luxembourg, le 12 mars 2024 Dépôt : Alex Donnersbach Groupe politique CSV

Interpellation fur les mesures pour contrer la crise du logement

La Chambre des Députés

- constatant que la pénurie de logements abordables et locatifs représente un des principaux défis auxquels le Luxembourg est confronté;
- constatant une forte diminution de l'activité immobilière voire un ralentissement significatif de l'activité du secteur de construction depuis le début 2023 ;
- constatant l'augmentation des loyers et des coûts de la construction ainsi que la hausse des taux d'intérêts, qui pèsent sur le pouvoir d'achat des résidents luxembourgeois;
- constatant que la baisse de la demande sur le marché immobilier pèse sur l'emploi salarié de la construction ;
- constatant des répercussions sur les recettes fiscales de l'État notamment au niveau des droits d'enregistrement ;
- saluant que le Gouvernement s'est engagé dans son accord de coalition à aborder rapidement cette crise du logement;
- constatant que certaines branches d'activités du secteur de la construction sont déclarées en crise par le Gouvernement et que ces entreprises peuvent recourir au chômage partiel de source conjoncturelle;
- saluant que cette mesure permet de préserver, en attendant la reprise, la maind'œuvre qualifiée dans le secteur ;
- saluant les mesures qui soutiennent directement les ménages aussi bien les locataires que les acquéreurs de logements;
- saluant que le Gouvernement a décidé de relancer le secteur de la construction immobilière par des impulsions ciblées;

- rappelant dans ce contexte un premier paquet de mesures intitulé « *Neie Schwong fir de Wunnengsbau Ënnerstëtzung fir Leit an Handwierk* » pour venir en aide et pour redonner confiance au secteur de la construction ;
- constatant que ce paquet comporte des mesures fiscales et non fiscales concernant autant les particuliers que le secteur de la construction et les investisseurs;
- constatant que ce paquet de mesures vise
 - à soutenir les particuliers dans l'acquisition ou la location de logements ;
 - à soutenir le secteur de la construction et de l'artisanat afin de préserver les emplois dans le secteur;
 - à augmenter l'offre de logements;
- saluant que le Gouvernement a également décidé de poursuivre son programme d'acquisition de projets en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), afin d'augmenter durablement le parc public de logements abordables;
- saluant que le Gouvernement a annoncé après la réunion nationale « Logement » du
 22 février 2024 de simplifier et d'accélérer les procédures administratives;
- rappelant l'importance du secteur communal en tant qu'interlocuteur et acteur dans la création de logements abordables, et l'engagement du Gouvernement à continuer à encourager et à soutenir financièrement les communes dans la création de logements abordables;
- saluant que la Chambre des Députés sera impliquée dans la prise de décision ;

invite le Gouvernement

- à poursuivre son soutien aux ménages et au secteur de la construction;
- à approfondir les possibilités d'impliquer davantage le secteur privé dans la construction de logements abordables ;
- à maintenir l'échange constructif avec tous les acteurs privés et publics impliqués dans la construction de logements ;

• à mettre en œuvre rapidement son annonce de la simplification et de l'accélération des procédures administratives.

HILLON

J BODNEN